

Signalement des cas positifs de Covid-19

Depuis le 28 septembre 2020, les Règlements des Urgences ([Emergency Regulation 902 KAR 2:220E](#)), oblige les familles à informer l'école dans les 24 heures qui suivent le test positif au COVID-19 de l'enfant. Les employés du FCPS dont le test est positif doivent également informer le district. Les Ecoles Publiques du Comté de Fayette (FCPS) ont mis en place une ligne d'alerte (hotline) COVID-19 pour le traitement des notifications qui doivent être soumises au Département de la Santé Publique du Kentucky. La ligne d'alerte est ouverte du lundi au samedi, de 8h00 à 17h00.

Veillez choisir l'une de ces trois voies d'alerter du FCPS:

- Appelez le numero: (859) 381-FCPS (3277)
- Envoyez un courriel au covid19@fayette.kyschools.us pour demander un appel téléphonique de suivi et rapporter les détails
- Soumettez votre nom et numéro de téléphone via ce formulaire en ligne: <https://covid.fcps.net/app/contactrequests/add>

